# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 26 juillet 2019 relatif à la composition du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR: JUSF1921593A

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 instituant des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 août 2018 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2018 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles ;

Vu les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections organisées le 6 décembre 2018 pour la composition des comités techniques de proximité institués auprès des directeurs interrégionaux de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les désignations auxquelles il a été procédé par lesdites organisations,

## ARRÊTE

### Article 1er

Sont nommés représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SNPES-PJJ/FSU	<ul> <li>- Mme Laurence LE LOUET</li> <li>- M. Carlos LOPEZ</li> <li>- Mme Nathalie CARON</li> <li>- M. Alan JUIGNIER</li> <li>- M. Vito FORTUNATO</li> </ul>	<ul> <li>- M. Vincent MASSARI</li> <li>- Mme Sonia OLLIVIER</li> <li>- Mme Alexia PEYRE</li> <li>- Mme Nathalie JAMES</li> <li>- M. Christophe CARON</li> </ul>
CGT-PJJ	- M. Stéphane PERRIN - M. Jérôme ROUX	- Mme Aurélie POSADZKI - Mme Magali SOUCHU
UNSA-SPJJ	- Mme Béatrice BRIOUT	- M. Marc CHARMAIN
CFDT-SNP	- M. Yoann TOURGIS	- M. Michel TISSIER- BEAUMONT
SN FO PJJ	- M. Abdelrezeg LABED	- M. Jordaïne BENFIALA

### Article 2

Cet arrêté abroge l'arrêté du 20 mai 2019 relatif à la composition du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse.

### Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du Ministère de la justice.

Fait le 26 JUIL. 2019

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

L'adjoint à la directrice de la protection judic aire de la jeunesse

Franck CHAULET